

tes que pourra avoir cette affaire, qui selon toutes les apparences n'est pas encore finie, & est poussée vivement par Mrs. les Princes du Sang, qui à ce que l'on assure doivent presenter Requête pour obtenir leurs demandes, & que les Legitimizez ne jouissent plus des mêmes honneurs dont ils jouissoient ci-devant au Parlement. Ces desagréments ne sont pas les seuls qu'ayent essayez Mrs. les Princes Legitimizez; Mr. le Comte d'Eu s'étant présenté du depuis pour donner la chemise au Roi lors qu'on l'habilloit, en fut empêché par un Gentilhomme de la Chambre, qui lui dit, que cet honneur n'appartenoit qu'à un Prince du Sang; la même chose lui arriva lors qu'il voulut presenter la serviette à ce Prince en se mettant à table. Pour adoucir toutes ces disgraces, le Conseil de Regence qui ne souhaite pas apparemment que ces Princes soient poussez à bout, a ordonné sur les plaintes qui en ont été faites par ces mêmes Princes Legitimizez, que le Prince de Dombes ou le Comte d'Eu donneroient désormais la chemise au Roi, & la serviette à table, en cas que les Princes du Sang ne s'y trouvaissent pas, & qu'un Gentilhomme de la Chambre feroit les fonctions quand les uns & les autres seroient absents; pour ce qui est des honneurs que ces jeunes Princes avoient au Parlement, on les a suspendus jusques à ce que l'on en ait autrement ordonné.

Depuis le jugement de cette grande affaire, les deux partis ne sont pas moins en mouvement qu'auparavant, ce qui fait évidemment conjecturer qu'ils en sont peu satisfaits.